



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DE L'UNESCO
INTERNATIONAL STAFF ASSOCIATION OF UNESCO

15 avril 2026

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est une responsabilité que de m'adresser à vous à un moment où le renouvellement de notre programme et de notre budget coïncide avec un contexte international particulièrement grave, marqué par des menaces croissantes à la paix. Nous aurons besoin de toutes vos lumières.

Ces crises ne marquent en rien un recul de notre mandat, bien au contraire, elles en révèlent toute l'urgence et toute la pertinence. L'UNESCO demeure l'un des rares lieux où la paix durable se pense, se prépare et se construit.

L'AIPU a pour responsabilité première de protéger celles et ceux qui portent au quotidien le mandat de notre Organisation. Il n'y a pas d'UNESCO sans son personnel. Cette vérité simple doit guider toute décision touchant la sécurité et le bien-être du personnel.

L'AIPU n'est pas un acteur de contestation par principe, mais un partenaire exigeant et constructif, ayant à cœur les intérêts de l'Organisation, et soucieux de garantir son efficacité, son intégrité et sa pérennité.

C'est dans cet esprit que nous accueillons le rapport du Corps commun d'inspection, dont la portée est considérable. Ce rapport confirme des constats que nous formulons depuis des années et doit désormais servir de feuille de route commune. Il met en lumière des risques systémiques majeurs pour l'efficacité de l'UNESCO, liés à une inertie persistante et à un manque de considération du personnel. Ces écueils entravent toute dynamique de transformation.

Il est désormais impératif de rompre avec une gestion perçue comme l'accompagnement du « déclin institutionnel ». Si l'arrivée de la nouvelle Direction suscite un espoir, un changement de paradigme est nécessaire.

Or, les réponses apportées jusqu'à présent, notamment par HRM, ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation. Qu'il s'agisse du recrutement, de la gestion des performances, du bien-être ou encore du dispositif hors Siège, l'absence d'un plan d'action cohérent inquiète. L'initiative UNESCO80 va dans la bonne direction mais ne pourra être effective sans une Stratégie RH opérationnelle alignée, crédible et mise en œuvre sans délai.

En l'état, le décalage entre la Stratégie RH et l'Initiative UNESCO80 est préoccupant. Un plan d'action définissant des priorités claires, des mesures concrètes et un calendrier précis pour la Stratégie est indispensable.

Permettez-moi d'insister sur un point central du rapport du CCI : la justice interne.

Nous observons une augmentation préoccupante des rejets des recommandations du Conseil d'appel lorsqu'elles sont favorables au personnel. Soulignons que le caractère non-contraignant des recommandations du Conseil d'appel a été soulevé par le CCI comme étant un problème sérieux qui affaiblit la protection des droits du personnel et réduit la portée d'un organe pourtant conçu comme la dernière instance de recours interne. Plus grave encore, le conflit d'intérêts du Bureau des affaires juridiques, à la fois « juge et partie », a été explicitement souligné devant vous par le représentant du CCI lors du Comité Spécial. Ces failles doivent être corrigées sans délai.

D'autres signaux doivent nous alerter : le nombre élevé de plaintes non suivies d'enquête, la perception de manque d'impartialité des organes de contrôle, la hausse du nombre de cas de harcèlement, le manque d'équité dans les perspectives de carrière, ou encore l'absence de transparence dans les promotions.

Tout converge vers une même réalité : la confiance est fragilisée. Cette confiance doit être restaurée grâce à une politique de reddition de comptes effective, fondée sur des sanctions proportionnées, et par un engagement concret envers le bien-être et la dignité du personnel.

Il m'incombe de vous rappeler que nombre des dysfonctionnements identifiés aujourd'hui sont dénoncés par l'AIPU depuis de nombreuses années. Monsieur le Directeur Général, vous êtes confronté à une inertie bureaucratique réfractaire au changement que vous souhaitez impulser. Dans ce contexte, nous continuerons à exercer notre rôle d'alerte. Nous sommes votre allié contre l'immobilisme.

Enfin, nous regrettons que la demande d'un État membre, formulée lors de la dernière Conférence générale, visant à faire intervenir les associations du personnel avant les débats et à intégrer leur allocution comme documents d'information à la 224^e session n'ait pas été suivie d'effet. Nous renouvelons cette demande légitime et raisonnable.

Mesdames et Messieurs les Délégués,

L'UNESCO ne pourra relever les défis actuels que si elle est fidèle, en interne, aux principes qu'elle promeut à l'extérieur. Rien ne serait plus préjudiciable que de tolérer, en son sein, des pratiques contraires aux valeurs qu'elle proclame.

L'AIPU continuera, avec constance, et sans complaisance, à œuvrer dans le sens de cette exigence.

Je vous remercie de votre attention.